

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA GARDE

Nombre de membres

En exercice : 5
Présents : 5
Exprimés : 5

Séance du 7 octobre 2023

Date de la convocation : 02/10/2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept du mois d'octobre à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël LAUGIER, Maire.

Présents : Mesdames Eliane RISSO et Mireille VOLA et, Messieurs Joël LAUGIER, André GRESSE et Jean-Charles ŒIL.

Absent : Aucun

Madame Risso a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération : N° 2023-45

Délibération 45 : Demande de financement au titre du fond de concours de la CCAPV : réalisation d'un bâtiment communal.

Suite à la Délibération concernant l'acquisition à l'amiable des parcelles A307 et A626 de Messieurs GERBERDING et VAN WEGEN en vue de réaliser un bâtiment communal dans la construction en cours, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon au titre du fond de concours de solidarité aux communes.

La CCAPV peut intervenir à hauteur de 20 000 € pour le projet d'achat susnommé, d'un montant de 43 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de déposer un dossier de demande d'aide au titre du fond de concours de solidarité auprès de la CCAPV ;
- **Arrête** le plan de financement suivant :

Montant de la vente HT	43 000 €
Fond de concours de la CCAPV	20 000 €
Autofinancement	23 000 €
Montant T.T.C	43 000 €
- **Sollicite** auprès de la CCAPV l'aide inscrite au plan de financement ;
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision.



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, en mairie le 7 octobre 2023.

Le Maire, Joël LAUGIER